



Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV)

Mastère Scientifique

Analyse et Contrôle des Risques Financiers (ACRIFI)

TARIFICATION 2010/2011

Où envoyer votre candidature ?	PÔLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI ESILV - Département Ingénierie Financière 92916 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél +33 1 41 16 70 65 / +33 1 41 16 70 00	
Droits de scolarité	9 800 €	Dans le cadre de la formation continue le montant des droits de scolarité s'élève à 12 800 euros.
Acompte d'inscription (pour une première inscription)	980 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. (déductible des droits de scolarité)
Cotisation Sécurité Sociale	202 €	Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

- . Par **prélèvement bancaire**, en 4 mensualités sans frais (montant de l'acompte d'inscription déduit du premier prélèvement).
selon l'échéancier suivant : 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier.
- . L'autorisation de **prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB, doit être impérativement jointe au dossier d'inscription.**

RETRACTATION

- . L'inscription avec engagement de règlement des frais d'études autorise l'étudiant à se rétracter, quel qu'en soit le motif, dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Au delà des sept jours, l'inscription est considérée comme définitive et l'acompte d'inscription restera acquis à l'Association Léonard de Vinci.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- . Dans le cadre de la formation professionnelle continue, le coût de la formation peut éventuellement être financé en partie par certains organismes (OPCA, plan de formation de votre entreprise, ...). Les personnes en repositionnement professionnel devront prendre contact avec leur conseiller ANPE ou APEC.